Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 25 (1988)

**Heft:** 906

**Artikel:** Discours publics et paroles privées

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1018165

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Chronique de famille

Si l'on en croit les augures, 46% des Lausannois seraient favorables aux Jeux olympiques et 40% opposés. Entendez donc que 23% (et je suis optimiste), le cas échéant, voteront *oui* et 20% (et je suis optimiste) voteront *non...* — le reste préférant la broche dominicale ou la soirée-choucroute suivie de la grasse matinée.

Mais pour en venir au très remarquable livre de Nicolas Meienberg, qui va paraître en français chez Zoé: on y apprend par exemple que le brave général était «sénile» en 1917, selon un rapport du médecin-chef de l'armée au Conseil fédéral — lequel, fort embarrassé, songea tout d'abord à le remplacer par le colonel-commandant de corps Audéoud. Malheureusement, celui-ci étant mort soudain (on croirait lire l'histoire des heurs et malheurs du Soviet suprême, de la mort de Breinev à l'avènement de Gorbatchev), il décida de ne rien décider... On apprend encore que, fort entiché de l'Allemagne impériale, Wille n'en était pas moins adversaire d'une entrée en guerre de la Suisse à ses côtés (contrairement à ce qui a été prétendu, notamment par la Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses, Payot 1983), mais qu'il avait fort à faire à lutter contre sa femme (!) née von Bismarck, et contre son chef-d'Etat-major, Sprecher von Bernegg, qui aurait voulu le voir déployer le drapeau du prophète. proclamer la guerre sainte et... envahir la France (les points de suspension sont de Wille, dans une lettre à sa femme du 24 novembre 1914).

Dans ces conditions, on s'étonne un peu de voir reprocher au Conseiller fédéral Hoffmann — pro-allemand — d'avoir intrigué pour que Wille soit nommé général — en lieu et place de... Sprecher von Bernegg!!! L'excellent homme nous a peut-être évité la guerre — pour de mauvaises raisons, il est vrai, mais il arrive que le Ciel soit pavé de mauvaises intentions. On apprend que dès 1923, Ulrich Wille II, par la suite colonel commandant de corps, digne fils d'un digne père, filleul de l'empereur Guillaume II, recevait chez lui le regretté Adolf Hitler et le gratifiait d'une

somme de 30 000 francs — l'équivalent, écrit Meienberg, de 90 000 de nos francs — j'inclinerais à penser: 300 000 francs au bas mot.

Tout n'est peut-être pas absolument convaincant dans ce livre excellent.

Par exemple — c'est d'Ulrich Wille II qu'il s'agit — la condamnation sans appel de *Pro Juventute*, dont il était le président, pour son attitude dans l'affaire des enfants tziganes — sujet brûlant s'il en fut. J'accorde que très certainement les mesures prises furent maladroites et probablement brutales et sans nuances. Reste que... Imaginons un instant qu'on ait laissé ces enfants dans leur milieu errant, *verwahrlost* dit l'alle-

mand, non scolarisés, c'est-à-dire analphabètes, c'est-à-dire encore disqualifiés dans notre monde d'aujourd'hui: nous serions invités, vous et moi, à signer des pétitions pour protester contre l'abandon scandaleux de ces enfants à leur triste sort — Comment? En plein vingtième siècle? Dans le pays de Pestalozzi?, etc.

Et nous aurions contre nous... James Schwarzenbach, parent par alliance des Wille, lequel envahissait le cabaret *Die Pfeffermühle*, d'Erika Mann, la fille de Thomas, et de Therese Giese, le 16 novembre 1934, en compagnie de quelques cogneurs, aux cris de *Juda verrecke! Use mit de Emigrante!* 

Après quoi, ai-je besoin de dire que Wille II fut l'un des signataires de l'appel des 200, cher à nos amis de *La Nation*?

**ECONOMIE** 

# Discours publics et paroles privées

(jd) Economie de marché, libre concurrence, adaptation, souplesse sont quelques-uns des maîtres-mots du discours économique actuel. Dans le discours officiel, ils servent à justifier l'action des détenteurs du pouvoir, mais aussi à stigmatiser ceux qui ne s'y rallient pas et mettraient ainsi en péril l'économie. Au-delà de ce discours unitaire et sans faille, à usage politique, que se disent les responsables économiques réunis en petit comité à l'abri de l'opinion publique? Les propos sont plus critiques. Pour preuve, quelques appréciations formulées dans le cadre d'une rencontre organisée fin avril par l'Association suisse des banquiers sur le thème de la capacité concurrentielle de la Suisse et dont la NZZ a donné un compte rendu (22 avril).

Ainsi, à propos de l'argument des contraintes étatiques qui étoufferaient l'activité économique, le professeur Borner de l'Université de Bâle et le conseiller national Bremi, industriel, ont mis en évidence la responsabilité des milieux économiques et leur absence de vitalité bien plus que les réglementations publiques: concurrence insuffisante dans les prix, avec mention spéciale pour le secteur des services où règne une situation corporative; manque de flexibilité au niveau des directions d'entreprise qui se prémunissent contre les critiques en limitant le pouvoir de leurs actionnaires. La franchise des propos de quelquesuns ne signifie pas (encore?) de nouveaux comportements de la grande majorité des dirigeants de l'économie, plus conformes aux principes constamment évoqués de la liberté du marché. Ainsi les banques sont toujours liées par un accord sur les taux d'intérêt et les grandes entreprises édifient patiemment les fortifications juridiques leur permettant de contrôler les transactions sur leurs titres, sous le prétexte nationaliste de combattre les tentatives de main-mise étrangère. Alors que dans le même temps la Suisse se classe au 5e rang mondial des investisseurs à l'étranger.